

COMITÉ DIRECTEUR DE LA LIGUE NATIONALE DE RUGBY Relevé de décision de la réunion du 22 mai 2024

DROITS AUDIOVISUELS TOP 14 ET PRO D2 - SAISONS 2027/2028 A 2031/2032

A l'issue de l'appel d'offres lancé le 2 avril 2024, le Comité Directeur a attribué les droits audiovisuels du TOP 14 et de la PRO D2 pour les saisons 2027/2028 à 2031/2032¹.

En application des règles de l'appel d'offres, le groupe Canal + remporte les 4 lots pour un montant total de 696,8 millions d'euros sur cinq saisons, soit un montant moyen par saison de 139,4 millions d'euros. Les montants sont progressifs chaque saison.

Le montant des droits s'établit, en moyenne par saison, à :

- 128,7 millions d'euros pour le TOP 14, en progression de 13,3% par rapport au cycle actuel,
- 10,7 millions d'euros pour la PRO D2, en progression de 36 % par rapport au cycle actuel.

¹ La 5^{ème} saison qui était optionnelle a été activée par le candidat.